

PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE Pôle du foncier agricole

Affaire suivie par : Marie Chauvot Tél.: 01.60.76.32.40 Fax.: 01.60.76.33.81

Fax.: 01.60.76.33.81 Mél: <u>ddt-sea@essonne.gouv.fr</u>

Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

Séance du 12 janvier 2018

Avis sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune de Quincy-sous-Sénart

La commune de Quincy-sous-Sénart présente devant la CDPENAF, pour avis, le dossier finalisé de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU communal. L'objectif du projet est la création d'un espace multi-accueil de 40 places d'une superficie de 540 m² localisé sur une parcelle boisée protégée par un Espace Boisé Classé (EBC) et accueillant actuellement un club de boulistes. La levée de l'Espace Boisé Classé (EBC) concerne l'ensemble de la parcelle, soit une superficie de 5642 m².

À l'unanimité, la CDPENAF émet les avis suivants :

Avis sur le dossier de déclaration de projet avec mise en compatibilité de PLU au regard de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers (L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime)

La CDPENAF émet un avis favorable sur le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU présenté, avec les observations suivantes :

La commission relève que la levée de l'EBC était situé sur un secteur boisé non voué à l'exploitation forestière. La commission note que le boisement pouvait servir à exercer des actions pédagogiques pour améliorer la compréhension de la forêt ; toutefois ces dernières peuvent toujours être réalisées grâce à la proximité de la forêt de Sénart.

À Évry, le - 6 FEV. 2018

Le président de la CDPENAF,

Cet avis de la CDPENAF est publié sur le site des services de l'État en Essonne :
http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Consommation-despace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne